Publié le 3 novembre 2026.
Dernière modification : 6 novembre 2026.
www.entreprises-coloniales.fr

EXPLOITATION FORESTIÈRE INDOCHINOISE,
Saïgon–Khanh-hoï et Tayninh

Eugène *Fridolin* JUVET, directeur

Né à Buttes, Nebraska, Suisse, le 10 décembre 1877.
Fils d'*Oscar* Eugène Juvet (1845-1921) et de Laure Champod (1847-1919).
Fratrie de six enfants dont les deux aînés morts en bas âge.
Marié à Échallens, canton de Vaud, le 30 juillet 1925, avec Rosa Goldstein (1889-1956).
Décédé à Lausanne, le 10 janvier 1932.

Max Eugène JUVET

Né à Buttes, le 19 janvier 1886.
Frère cadet du précédent.
Marié en mars 1916 à Buttes à Lucie Elise Blanc (Buttes, 3 août 1890-Corcelles, Neuchâtel, 31 mai 1983)
Travaillait avec Fridolin.
Décédé Auvernier, le 16 janvier 1942.

JUVET & BAUDRY
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. DLXXIII)

Exploitation forestière indochinoise
SAÏGON
———————————

JUVET & BAUDRY
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912, p. 682)

Exploitation forestière indochinoise
Bureaux : 18, boulevard Bonard, SAÏGON
MM. JUVET, directeur ;
BAUDRY, directeur.
———————————

JUVET & BAUDRY
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912, p. 682)

Exploitation forestière indochinoise
Bureaux : 18, boulevard Bonard, SAÏGON
MM. JUVET, directeur ;
BAUDRY, directeur.

———————————

JUVET & BAUDRY
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 143)

Exploitation forestière indochinoise
Bureaux : 56, boulevard Bonard, SAÏGON
MM. JUVET, directeur ;
BAUDRY, directeur.

———————————

Saïgon
JUVET
Scieur de long. — Exploitation forestière
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 117)

Bureau : 56, boulevard Bonard
M. JUVET, directeur.

———————

Emport d'avances
(*L'Impartial*, 27 mars 1918, p. 2, col. 5)

Le nommé Le-van-Gioi, âgé de 37 ans, scieur de long, demeurant au village de Tân-Tuc (Cholon), a été mis à la disposition de la justice, pour abus de confiance par emport d'avances, commis au préjudice de M. Juvet, commerçant en bois à Saigon-Tâyninh.

———————————

Abus de confiance
(*L'Impartial*, 13 avril 1918, p. 3, col. 3)

Le Chinois Diêp-Tho, 29 ans, Cantonais nº 24.589, scieur de long, demeurant avenue Jaccareo, a été déféré au Parquet pour abus de confiance, par emport d'avances, d'une somme de 10 $ 00, au préjudice de M. Juvet, demeurant boulevard Bonard, 56, à Saïgon (Suite au P. V. 199 du 30 mars 1917).

———————————

TANAN
Vol de bois

(*L'Impartial*, 4 septembre 1918, p. 3, col. 3)

M. Juvet a porté plainte contre Duong-van-Can, marchand de bois à Tay Binh (Tayninh) et le Chinois directeur de la scierie de la ville de Tanan pour vol à son préjudice de bois de « boi-loi » pour une valeur d'environ 1.650 piastres.

La police enquête et le cas parait assez enchevêtré.

———————————

FAITS ET MÉFAITS
(*L'Impartial*, 3 décembre 1918, p. 4, col. 5-6)

Vaines recherches

Sur instructions du Parquet, il a été procédé en rivière de Saïgon, aux environs de Lai Thieu, à des recherches restées infructueuses, concernant les nommés Vo-van Van, 62 ans, et Vo-van Lâu, 28 ans, inculpés de vol d'environ 40 pièces de bois valant mille piastres commis au préjudice de M. Juvet, marchand de bois à Saïgon.

———————————

COMMISSAIRES PRISEURS
(*L'Impartial*, 8 octobre 1919, p. 3, col. 5)

Vente du 11 octobre 1919
à 9 heures du matin
à la scierie F. Juvet à Khanhoi
VENTE VOLONTAIRE
aux enchères publiques

de 183 lots de lattes, planches, chevrons, madriers, plateaux de bois de sao, dau, bang lang, dang-huong huynh, boi-loi, ven-ven, bois à brûler et vieilles traverses de chemin de fer.

CONDITIONS
10 % en sus du prix d'adjudication.

Le Commissaire-priseur,
E. LACOUTURE.

———————————

AVIS
(*L'Impartial*, 5 novembre 1919, p. 3, col. 5)
(*L'Impartial*, 6 novembre 1919, p. 3, col. 4)
(*L'Impartial*, 7 novembre 1919, p. 4, col. 4)

F. Juvet, à Tayninh et Saïgon, seul propriétaire de l'Exploitation forestière indochinoise depuis le premier janvier 1914, messieurs Charles Auguste Huguenin Hainard et Jacques Baudry étant désintéressés, à l'honneur d'informer les administrations de la Colonie, son honorable clientèle et le public que, rentrant pour France, il laisse sa procuration à monsieur Max Juvet, son frère, à Tayninh, et à monsieur Reynold Monnier à Saïgon.

F. JUVET.

———————————

JUVET (F.)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 132)

Scieur de long. — Exploitation forestière.

M. JUVET, directeur.

———————————

La passion des sports est à encourager
par Henry de Lachevrotière
(*L'Impartial*, 20 août 1921, p. 1, col. 1-2)

J'ai déjà eu l'occasion de dire, en ces colonnes, combien j'admire la belle ardeur de néophyte d'un de mes confrères, M. Édouard Marquis.

Avec intrépidité, il traite tous les sujets, même sans les connaître. C'est ainsi que, dernièrement, il écrivit une longue série d'articles sur le tourisme en Indochine, il traita à fond la question, parla d'un tas de merveilles qu'il ignore et aborda imperturbablement le chapitre de la chasse qu'onques il ne pratiqua.

Sans sourciller, il fournit à ses lecteurs un tas de renseignements exacts il y a quelques trente ans, mais absolument faux à l'heure actuelle. Se fiant aux récifs de Vetzel, un garde forestier que je connus alors que j'avais dix ans, vers 1892, et qui mourut en 1897, Edouard Marquis conseilla aux Nemrods du tourisme, comme terrain de chasse, les abords de la montagne de Tayninh, excessivement giboyeux, déclarait-il. Or, chacun sait qu'il n'existe plus, au Nui ba Den, que d'inoffensives tourterelles, de rares poules et coqs sauvages et quelques chevreuils que voulut bien épargner la meute de Juvet.

……

———————————

Recherches infructueuses
(*L'Impartial*, 28 octobre 1921, p. 4, col. 4)

Il a été procédé à des recherches restées sans résultat à l'encontre du nommé Ng.-van-Chat, inculpé d'emport d'avances, commis au préjudice de M. Juvet, marchand de bois à Saïgon.

———————————

À CHOLON

———

Collision dans l'arroyo Chinois
(*L'Impartial*, 21 janvier 1922, p. 5, col. 4)

Une collision s'est produite le 17 courant vers 17 heures dans l'arroyo Chinois, à hauteur de l'avenue Jaccaréo, entre la chaloupe « Hai-Chung » et une barque appartenant à M. Juvet, marchand de bois à Tayninh, pilotée par Pham-van-De, âgé de 22 ans.

La dernière embarcation a été endommagée.

———————————

Saïgon
Départ du paquebot l' « Angkor» »
(*L'Impartial*, 6 juin 1922, p. 6, col. 4)

À destination de Marseille :

M. Juvet, commerçant

EXPLOITATION FORESTIÈRE INDOCHINOISE

F. JUVET
(*L'Impartial*, 23 octobre 1923-14 février 1924)

BUREAUX : 40, BOULEVARD BONARD — SAÏGON
SCIERIE ET MAGASINS (KHANH-HOI SAÏGON)
Grande Scierie à Tayninh
Livraisons extra rapides

Bois de Sao en poutres	Bois de Boi-loi en grume
Bois de Dau en poutres	Pieux de Vap en grume
Rois de Huynh en poutres	Pieux de Laotao en grume
Bois de Sau en grume	Bois durs pour meubles

SUR COMMANDE :
Bois de Sao débité — Bois de Dau débité
En stock à Khanh-hoi : prêts à livrer
POUTRES, CHEVRONS, PLANCHES, LATTES, LATTIS EN SAO ET EN DAU
Prix défiant toute concurrence
Arrivage de trains de bois toutes les semaines.
SE RECOMMANDE

Chambre de commerce de Saïgon
Liste de souscription en faveur des sinistrés du Japon
(*L'Impartial*, 27 octobre 1923, p. 3)

Juvet 20 00

LES OBSEQUES
de M. Julien Charton
(*L'Impartial*, 26 février 1924, p. 8, col. 3-5)

Des couronnes avaient été envoyées par … la maison F. Juvet

(*L'Impartial*, 29 septembre 1924, p. 8, col. 2)

Des plaintes ont été déposées par :

……

5° Huynh-dinh-Liên, secrétaire à la maison Juvet, demeurant 38, rue Frère-Louis, contre inconnu pour vol par escalade et effraction de divers vêtements et objets valant 59 p. 50.

———————————

Un secrétaire sans scrupule
(*L'Écho annamite*, 5 octobre 1924)

Plainte a été déposée par MM., gérant de l'entreprise Juvet, demeurant 40, boulevard de la Somme, contre le nommé Huynh dinh H., 31 ans, secrétaire à la dite entreprise, pour vol d'une somme de 465 $ 00.

———————————

Georges-Émile DELPECH, repreneur

Ingénieur E.C.P.
Fondateur de la Carbonisation d'Extrême-Orient (1928)
Voir encadré.

AVIS
(*L'Impartial*, 12 novembre 1924, p. 7, col. 5)

M. F. E. Juvet a l'honneur de prévenir les administrations et, en général, toute sa clientèle qu'à compter du 31 octobre 1924, il a cédé son fonds de commerce de bois, connu sous le nom : Exploitation forestière indochinoise à M. Georges Delpech.

———————————

VENTE
DE FONDS DE COMMERCE
(*L'Impartial*, 17 novembre 1924, p. 2, col. 4)

Suivant acte reçu par Me MATHIEU, notaire à Saïgon, le 7 novembre 1924, M. Fridolin Eugène JUVET, négociant en bois, demeurant à Saïgon, a vendu à M. Georges DELPECH, ingénieur, demeurant à Saïgon, son fonds de commerce d'exploitation forestière sis à Tayninh et à Saïgon comprenant : la clientèle et l'achalandage, le matériel et les objets mobiliers, les marchandises consistant en divers stocks de bois et le bénéfice de tous contrats, marchés et conventions passés tant avec les tiers qu'avec l'administration, le tout moyennant un prix payé comptant pour partie.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être effectuées au plus tard dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Me MATHIEU, notaire à Saïgon.

Pour mention :
Signé : Edgar MATHIEU.

———————————

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 25 novembre 1924
(*Saïgon sportif*, 28 novembre 1924)

Admissions
À titre de membres actifs

Delpech, Georges, négociant, présenté par MM. de Lachevrotière et Michaud.

———————————

EXPLOITATION FORESTIÈRE INDOCHINOISE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-86)

Saïgon Taquints, 40, boulevard Bonnard.

Saïgon, bois d'œuvres et bois de luxe.
M. G. DELPECH, propriétaire.

———————————

TAN-AN
EXPLOITATION FORESTIÈRE INDOCHINOISE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-100)

commerce de bois.
M. Georges DELPECH, Tây-ninh.

———————————

Saïgon
Ceux qui vont nous quitter
(*L'Impartial*, 17 janvier 1925, p. 8, col. 3-4)

L'*André-Lebon* va emporter pour France quantité de nos concitoyens. De nombreux passages ont été retenus.

Passagers du Commerce
M. Juvet et Mme

———————————

COCHINCHINE

———————

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 janvier 1925)

Prochains mariages. — Viennent d'être affichés en la mairie de Saïgon, les bans du mariage projeté entre :

M .Ange Jules César Morati, représentent de la maison Georges Delpech, et Mlle Virginie Scalfi.

———————————

GIADINH
Mortel accident d'auto
(*L'Écho annamite*, 10 juin 1925)

Le 7 juin, vers 14 heures 50, sur la route coloniale no 15, à deux kilomètres du village de Phu-Hoa-Dông, M. Delpech, ingénieur, demeurant à Saïgon, boulevard Bonard no 40, pilotait l'auto no 4472.

Un enfant annamite, répondant au nom de Tran van-Chan, 9 ans, demeurant chez ses parents à Phu-Hoa-Dông (Giadinh), traversait la chaussée à 10 mètres de la voiture.

Le chauffeur corna, mais le piéton étant sourd ne se dérangea pas.

Voulant éviter l'accident, M. Delpech, obliqua son auto à droite : l'auto monta alors sur l'accotement de la route et collisionna avec une borne kilométrique

Le choc très violent renversa le jeune imprudent dont le cai ao était accroché au garde-boue avant-gauche. Il fut ensuite tamponné par le garde-boue arrière et tué sur le coup.

Après l'accident, M. Delpech vint trouver le gendarme Mazaud qui, mis au courant de l'accident, se rendit sur les lieux pour enquête.

———————

Les mécontents
(*L'Impartial*, 25 août 1925, p. 7, col. 1)

.....

3° Nguyen-van-Lao, scieur à la scierie Juvet à Vinh-hoi, et y demeurant, contre inconnu, pour vol d'un collier en or valant 25 p. Co.

———————————

(*Bulletin officiel du Cambodge*, mai 1926)

559 : Est résilié, avec confiscation du cautionnement définitif de 1.000 fr. au profit du Budget local du Cambodge, le marché passé avec l'entrepreneur Delpech pour la fourniture de bois de charpente destiné à la réparation des ouvrages en bois des routes locales n° 3 et 10 (subdivision de Soairieng). — Appel d'offres du 29 octobre 1925, approuvé le 21 novembre 1925.

———————

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1927)

Ont débarqué à Saigon MM. Georges Delpech, planteur

———————————

Saïgon

———

Ceux qui vont nous quitter
(*L'Impartial cochinchinois*, 24 février 1927, p. 3, col. 4)

Des places ont été retenues, sur l'*Azay-le-Rideau*, pour les personnes dont les noms suivent :

Passagers du Commerce :

Mme et M. Juvet

———————————

LES CHAMS DE TAYNINH
Leur importance politique et économique
(*L'Impartial*, 15 mars 1927, p. 1, col. 4)

Après avoir déroulé une heure d'horloge le long ruban de la route Haute, dont le rouge vif fait mieux ressortir le vert des fourrés, on découvre brusquement une, puis deux, puis d'autres maisons en maçonnerie, enfouies dans la verdure, ou plutôt à ce qu'il semble, dans une partie de la forêt. Mais celle-ci est bien terminée, un rach vous barre le chemin, et interdit tout progrès à cette forêt. Vous êtes à Tayninh et votre surprise est grande.

La ville ? Des villas dans des jardins, séparées par des rues étroites et plantées de hauts arbres. C'est la ville européenne. Des magasins chinois et des maisons en bois noyées dans des aréquiers auxquels s'accrochent des poivriers, des manguiers, des cocotiers. C'est la ville indigène. Le rach les sépare. Un pont en ciment armé les réunit. Un fort assoupi veille sur l'ensemble.

Vision charmante la journée : il semble que la forêt ait endormi toutes choses. Seuls quelques chants d'oiseaux, et les cris de nombreux écureuils se poursuivant d'arbres en arbres, animent cette fausse solitude. Une station de repos que l'on envierait en France.

Le maître de ce paisible pays habite un bel immeuble de la vieille colonie, construit jadis par les militaires au temps ou ce poste, étant le dernier avant la grande forêt et l'inconnu, protégeait la riche région de Trang-Bang et là province de Giadinh. L'Inspection domine le rach et la ville indigène, et semble appuyer son autorité sur le fort voisin.

Les bureaux de l'administration provinciale, installés d'une façon un peu rudimentaire dans des sortes de dépendances, sont remplis de secrétaires indigènes et de dossiers. Des prisonniers tirent lentement, d'un geste inconscient, des pankas [1].

L'Administrateur me reçoit avec son amabilité bien connue. Il me parle de ses administrés. Sa bonhomie, son bon regard paternel et sa voix tranquille, le grand bon sens avec lequel il tranche les différends, car tous le considèrent depuis longtemps comme leur père et viennent le consulter, me font penser à l'harmonie qui règne entre ce pays tranquille et l'homme qui veille à ses destinées. C'est bien le *right man*.

— M. l'Administrateur, je désirerais avoir quelques détails sur les Chams musulmans qui peuplent partiellement votre province. Leurs villages sont-ils nombreux ? Leur richesse est-elle réelle, leur rôle important ?

— Il n'existe qu'un village, au point de vue administratif, de Chams musulmans. Ils forment une sorte d'entité morale. Le village cham de Dong-Tac a des hameaux dispersés à des dizaines de kilomètres les uns des autres. Ils s'appellent Ninh-Thanh, Caidat, Travion, Tanot.

« Théoriquement, le recensement donne 1.500 habitants environ en augmentation sur le chiffre de 1920 de 150 unités. Ils possèdent un cheptel de 70 têtes, ce qui n'est pas absolument exact, le dénombrement étant difficile. Ils figurent pour 3.000 piastres environ dans la perception des impôts et leur budget communal est d'environ 1.000 piastres.

« Vous voyez que leur importance, d'après les registres de la province, n'est pas considérable.

« Pratiquement, il en est autrement.

« Au point de vue administratif, l'organisation est analogue à celle des villages annamites. La commune est dirigée par un conseil de notables placé sous l'autorité du chef de canton de Hoa-Ninh. Comme je vous le disais tout à l'heure, le village est une entité morale, car il n'a pas de territoire.

Ses inscrits vivent sur le territoire des communes de Ninh-Thanh, Thai-Binh et Tanot.

« Pratiquement, cet îlot de musulmans se consacre entièrement à la forêt. Ils sont tous bûcherons. On n'évalue qu'à une soixantaine d'hectares l'étendue de leurs rizières.

« Ils ont conservé intacts tous les préceptes de l'islamisme. Un iman fait 5 fois par jour les prières, ils observent le Rhamadan et vont à la Mecque quand leurs moyens le leur permettent.

« Ils appartiennent au rite Chafaïte, mais ne se livrent à aucune propagande religieuse.

« En raison de leur religion et de leur genre de vie, les Chams conservent leur race à peu près pure. Ils ont tous un nom autre que celui d'usage, nom d'origine arabe, qui

[1] Ventilateurs.

figure dans leurs papiers familiaux. Des écrivains existent parmi eux, mais la majorité est illettrée.

« Ils forment dans ma province une population très honnête. Nous ne les gênons pas par nos exigences administratives. Du reste, ils sont presque tous au service de l'ancienne Exploitation Juvet de Tayninh ; les dirigeants de cette exploitation s'occupent beaucoup d'eux, et sont payés, en retour, d'un grand dévouement. Leur honnêteté forme les bases solides de leurs relations avec ces Européens.

« Leur susceptibilité, du reste, est grande ; dès qu'ils sentent leur tranquillité menacée, ils se transportent en une autre résidence car ils se déplacent facilement.

« Au point de vue politique, ils forment une population qui nous est toute dévouée. Elle l'a montré lors de troubles qui eurent lieu pendant la guerre.

« Tous nos efforts portent à développer chez eux l'hygiène de façon à accroître la population, et son bien-être. Tâche fort compliquée pour des hommes aussi indépendants ».

L'Administrateur a terminé. Mes premières impressions sont confirmées. Sous un tel père, les Chams peuvent vivre tranquillement : leurs vertus familiales sont préservées contre toute atteinte extérieure par une administration pleine de sollicitude.

Il me reconduit lentement vers la terrasse qui, devant sa demeure, domine le rach. Le soir tombe. Le soleil vient de disparaître au loin, vers le Cambodge, derrière le village indigène. L'incendie qu'il laisse encore derrière lui se réfléchit sur le rach. Des groupés de Chams, en file indienne, marchent lentement sur la route, les bras le long du corps, très droits, à leur habitude ; leur mince silhouette, surmontée de l'énorme turban fait d'un sarong enroulé, se découpe sur la lumière qui baisse.

Le regard de mon hôte les accompagne paternel...

Jacques PREMONT.

———————————

Suite :
Les Bois d'Extrême-Orient (1927).

LES ARRIVANTS

———————

par le d' « Artagnan »
(*L'Impartial*, 14 janvier 1928, p. 2, col. 4)

Indiqués pour Haïphong :

M^me^ et M. Juvet

———————————

ARRIVANTS ET PARTANTS

———————

par l' « Azay-le-Rideau »
(*L'Impartial*, 6 février 1928, p. 2, col. 5)

Ont débarqué à Saïgon :

M^me^ et M. Juvet

———————————

Petites annonces
(*L'Impartial*, 24 février 1928, p. 8, col. 4)

À céder exploitation forestière, excellente occasion.
S'adresser à Monsieur Fridolin Juvet, Hôtel de la Rotonde.

Liste des 268 électeurs consulaires français pour l'année 1928
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 5 avril 1928, pp. 3-12)

N° d'entrée	Noms, prénoms	Adresse	Profession
	Ville de Saïgon		
73	Exploitation forestière indochinoise (M. Delpech),	scieur à bras, 40, boulevard Bonard.	

Saïgon
On part
(*Saïgon républicain*, 16 avril 1928, p. 2, col. 4)

Par le *Paul-Lecat* s'embarqueront cette nuit à 1 h :

Passagers de commerce :

Juvet

LISTE par ordre alphabétique des
électeurs français de la chambre d'agriculture de la Cochinchine pour l'année 1928
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 19 avril 1928, pp. 3-40)

279	Delpech [Louis]	marchand de bois à Tayninh	Giadinh Tanan Tayninh

Saïgon
Les partants
(*La Dépêche d'Indochine*, 22 juin 1929, p. 8, col. 3-4)

L'*Angers,* des Messageries Maritimes, partira le 24 juin, à 6 heures du matin, avec les passagers suivants :
M. et Mme Juvet

Publicités
(*L'Impartial*, 18 mai-25 juin 1927)



Maisons économiques et confortables
Engelhard, architecte
Pour lutter contre la vie chère,
construisez des
VILLAS EN PANS DE BOIS
avec remplissage briques
Vos capitaux rendront le maximum
Adressez-vous à l'
Exploitation forestière indochinoise
maison fondée en 1870
Georges DELPECH, propriétaire,
qui vous donnera toutes indications
40, boulevard Bonard. — Saïgon Téléphone : 149

LOGO
Vol de buffles
(*La Dépêche d'Indochine*, 19 mai 1928, p. 6, col. 3)

Comme suite et complément de sa plainte du 5 courant, M. Juvet est venu à la gendarmerie préciser les points suivants.

D'après les déclarations des gardiens de buffles, les quatre animaux disparus auraient été enlevés par une bande de huit Cambodgiens, armés d'un fusil, venant de la province de Soai-Rieng et qui auraient aussitôt repassé le fleuve frontière bordant le pâturage.

Ce pâturage n'étant distant que d'un kilomètre environ d'ici et l'un des gardiens étant venu donner l'alerte aussitôt, il leur a été impossible sinon de rejoindre les voleurs, du moins de les apercevoir dans cette immense clairière. Or, n'ayant rien vu après une heure de recherches, il va sans dire que la déclaration des gardiens est fausse. à l'avis de M. Juvet, les quatre buffles ont été enlevés bien avant quatre heures de l'après-midi, probablement pendant la grosse chaleur du jour, à l'heure où les gardiens ont coutume de dormir à l'ombre de la forêt.

Un fait est cependant à signaler, le gardien habituel, Mey-Khmoa, du village de Chung-O, province de Komeas-hek, est parti du chantier vers midi sans préavis. Quelque temps après, trois autre gardiens firent de même.

Tous ces employés avaient touché leur salaire mensuel le 1er mai.

M. Juvet voit dans ces départs successifs, après la consommation du vol, une coïncidence troublante qui autorise ses soupçons sur leur complicité.

M. Juvet estime que le vol s'élève à trois cents piastres et donna tous les indications nécessaires à la gendarmerie de Soai-Rieng pour suivre les voleurs.

———————

CEUX QUI NOUS QUITTENT

———————

Mme et M. Max Biedermann
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 avril 1929, p. 5, col. 5)

……

Son départ, sans autre esprit de retour que, de temps à autre, l'éventualité de quelques rapides voyages d'inspection, constitue-t-il pour la colonie suisse qui, avec M. Glintz, M. Juvet aîné, le vaillant planteur Monnier et beaucoup d'autres, comprend quelques-uns de nos plus anciens et plus fidèles Saïgonnais, un véritable appauvrissement.

……

———————

Étude de Me Bernard LESERVOISIER,
notaire à Saïgon, 50, rue La-Grandière
(*La Dépêche d'Indochine*, 9 août 1933, p. 8, col. 3)

Adjudication
au plus offrant et dernier enchérisseur
le lundi 28 août 1933
à neuf heures du matin

à Saïgon, 50, rue La-Grandière en l'étude et par le ministère de Bernard LESERVOISIER, notaire.

En un seul lot

De deux parcelles de terrain à bâtir

dépendant de la succession de M. Fridolin JUVET, décédé à Lausanne (Suisse), le 11 janvier 1932.

DÉSIGNATION

1° Une parcelle de terrain d'habitation sise au village de Thai-Binh, canton de Hoà-Ninh (Tay-ninh-Ville), d'une contenance de trente-huit ares (0 h. 38 a. 00 c.) portée au registre de la propriété foncière de ce village sous les numéros 386 et 80 d'inscription à l'ancien registre, le nouveau numéro 207 d'ordre et le numéro 218 du plan de la description des champs, et bornée au nord par la rue Rheinard, à l'est par le lot numéro 216 ci-après décrit, à l'est par le quai de la République et au sud par le lot numéro 217.

2. Et une parcelle de terrain d'habitation sise au même lieu d'une contenance de trente-sept ares quatre-vingt sept centiares (0 h.37 a. 87 c.) portée au registre de la propriété foncière de ce village sous les numéros 386 et 80 d'inscription à l'ancien registre, le nouveau numéro 208 d'ordre et le numéro 216 du plan de la description des champs et bornée au nord par la rue Rheinard, au sud par la rue Boutroy, à l'est par la rue de l'Inspection et à l'ouest par les lots numéros 218 et 217.

MISE A PRIX : 1.000 $ 00

Frais en sus du prix.

Paiement des frais aussitôt le prononcé de l'adjudication.

Paiement du prix à l'expiration du délai de surenchère.

PROCÉDURE

Cette vente est faite aux requête poursuites et diligence de Mme Rosa Goldstein, veuve de M.

Eugène-Fridolin JUVET, demeurant à Lausanne, chemin Vinet, 23, précédemment et actuellement à Buttes (Suisse).

Cette vente est faite aux requête poursuites et diligence de Mme Rosa Goldstein, veuve de M. Eugène-Fridolin JUVET, demeurant à Lausanne, chemin Vinet, 23, précédemment et actuellement à Buttes (Suisse).

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Saïgon le 22 juillet 1933, lequel a ordonné la vente des immeubles sus-désignés dépendant de la succession bénéficiaire de M. JUVET, décédé à Lausanne (Suisse), le 11 janvier 1933, par le ministère de Me LESERVOISIER, notaire à Saïgon qu'il a commis à cet effet.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente a été adressé par Maitre LESERVOISIER, notaire commis pour procéder à l'adjudication aux termes du jugement du 22 juillet 1933 sus-énoncé, le 5 août 1933 et déposé au rang de ses minutes, le même jour.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LESERVOISIER, notaire à Saïgon, 50, rue La-Grandière.

———————